

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

soumis à enquête publique

du 3 octobre 2023 au 7 novembre 2023

FICHE INFORMATION PARCELLE

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Cette fiche présente une synthèse des règles et servitudes du projet de PLU3 arrêté le 10 février et 30 juin 2023 qui concernent le terrain. Les règles de ce PLU seront applicables sur le territoire au moment de son entrée en vigueur prévu au 2ème semestre 2024.

Pour les parcelles situées dans le PSMV du secteur sauvegardé de Lille, les références au règlement du PLU ne doivent pas être prises en compte ; se référer directement au [règlement du PSMV](#).

Dans l'attente de l'entrée en vigueur de ce projet de PLU, le PLU actuellement applicable sur le territoire est consultable via le lien suivant : <https://documents-plu2.lillemetropole.fr/Accueil.html>



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Commune : Marquette-lez-Lille

Adresse : 20 Hameau du Pont Blanc, 59520 Marquette-lez-Lille

Section : 0A | **Parcelle** : 3587 | **Surface cadastrée** : 2159 m²



ZONAGES

- **Zonage**

- La parcelle est concernée par la zone urbaine mixte : **UVC4.1** (100%)
Le règlement de ce zonage est consultable [ici](#)

- **Plan des hauteurs**

- La parcelle est concernée par le couple **Hauteur façade / hauteur absolue : 7/10** (100%)

Le plan des hauteurs de la commune est consultable [ici](#)

- **Plan de stationnement**

- La parcelle est concernée par la norme de stationnement **S2** (100%)

Le plan de stationnement de la commune est consultable [ici](#)



SERVITUDES D'URBANISME

- **OAP de projet urbain**

- o La parcelle est concernée par l'**OAP132 LA MADELEINE, MARQUETTE-LEZ-LILLE, SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE / BORD DE DEULE**
Elle est consultable [ici](#)

- **Emplacement réservé, servitudes et marges de recul :**

La parcelle est concernée par

- o Emplacement réservé SMS1 : Servitude de mixité sociale (SMS)
Les règles sont consultables [ici](#)
- o Emplacement réservé STL1 : Servitude de taille de logement (STL)

Le livre communal des emplacements réservés, servitudes et marges de recul est consultable [ici](#)

- **Protection environnementale et architecturale**

La parcelle est concernée par

- o SP : Squares et parcs
Les règles sont consultables [ici](#)

- **Secteur de performances énergétiques et environnementales renforcées**

- o La parcelle est concernée par un
Les règles sont consultables [ici](#)



PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES POUR L'AMÉLIORATION DU CYCLE DE L'EAU

Le secteur n'est concerné par aucune prescription liée à l'amélioration du cycle de l'eau.



SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET OBLIGATIONS DIVERSES

- **Assainissement**

- o La parcelle est située en secteur d'**Assainissement collectif**

L'ensemble des annexes sanitaire est consultable [ici](#)
Les pièces écrites des annexes sanitaires sont consultables [ici.](#)



LIENS GÉNÉRAUX

- [Consultation de l'ensemble des pièces du PLU](#)
- [Cartes générales de destination des sols à la commune](#)
- [Dispositions générales du PLU applicables à toutes les zones](#)
- [Annexes documentaires du PLU](#)
- [OAP thématiques](#)
- [Glossaire](#)
- Fiches pédagogiques

Cette fiche n'est pas opposable à la Métropole Européenne de Lille ou à un quelconque tiers, à quelque titre que ce soit.

Elle précise les règles qui seront applicables et les obligations qui s'imposeront au terrain. Toutefois, en fonction de la nature du projet ou de sa localisation, d'autres règles ou des exceptions non mentionnées ci-dessus pourront s'appliquer. Elles sont précisées dans le livre 1 relatif aux Dispositions générales du PLU applicables à toutes les zones.

Il peut s'agir, entre autre, de dispositions relatives :

- *au traitement et à l'insertion paysagère,*
- *au changement climatique et la transition énergétique,*
- *à la volumétrie et à l'implantation des constructions qui précisent, entre autre, des cas particuliers et des exceptions aux dispositions des livres 2, 3 et 4,*
- *aux qualités urbaines, architecturale, environnementale et paysagère,*
- *aux équipements et réseaux...*